Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
077-217700582-20190807-A2019004111-AR
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/08/2019
Affichage : 19/08/2019

www.bussysaintgeorges.fr

JOUONS COLLECTIF

PARTAGEONS LE SPORT

CHARTE D'UTILISATION

DES

TERRAINS DE SPORT EXTERIEURS

DES GYMNASES :

MICHEL JAZY
MAURICE HERZOG
LAURA FLESSEL

La Charte d'utilisation des terrains de sport est modifiée par arrêté du Maire n°2019.00411 du 9 août 2019 pris sur le fondement des articles L. 2212-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales

La présente Charte détaille les modalités d'utilisation des terrains de sport de la Ville de Bussy Saint-Georges :

- Horaires
- Partage de l'espace entre les différents usagers
- Respect des installations
- Sensibilisation des usagers et des parents

➢ Michel Jazy et Maurice Herzog

L'accès libre aux terrains extérieurs est autorisé aux horaires ci-dessous

HORAIRES:

➢ Période scolaire :

Semaine : 17 heures – 21 heures.
Samedi : 9 heures – 20 heures.
Dimanche : 16 heures – 19 heures ***(avril à septembre)***
14 heures – 17 heures ***(octobre à mars)***

➢ Période de Petites Vacances :

Semaine : 9 heures – 21 heures ***(avril à septembre)***
9 heures – 17 heures ***(octobre à mars)***

Fermeture aux vacances de noël.

➢ Période de Grandes Vacances :

Michel JAZY : Fermeture complète.

Maurice HERZOG:
Semaine : 10 heures – 21 heures
Samedi et Dimanche : 10 heures – 21 heures

➢ **Pas d'accès libre aux terrains de football en herbe et synthétique de Maurice Herzog et Michel Jazy**

➢ Jours Fériés

Fermeture des deux sites

Laura Flessel

L'accès libre à la Piste d'Athlétisme « Romain Mesnil » est autorisé aux horaires ci-dessous et en dehors des compétitions et de la présence des clubs sportifs.

HORAIRES:

- **Période scolaire :**

Semaine : 20 heures – 22 heures.
Samedi : 16 heures – 19 heures.
Dimanche : 13 heures – 18 heures

- **Période de petites vacances :**

Samedi et Dimanche: 9 heures – 17 heures

- **Période de grandes vacances :**

Semaine : 9 heures – 21 heures
Samedi et Dimanche : 9 heures – 19 heures

- **Jours Fériés et vacances de Noël**

Fermeture

La pratique du football est strictement interdite sur la surface engazonnée.

Activité libre : il est fait interdiction d'utiliser les équipements d'athlétisme, autre que les 8 couloirs (saut, lancers,).

PARTAGE DE L'ESPACE ENTRE LES DIFFERENTS USAGERS

CONSIGNES :

- En période scolaire, se signaler au gardien qui ouvre et ferme la structure

- En cas d'affluence, il est recommandé :

- d'intégrer les nouveaux arrivants en constituant des équipes

Ou

- Opérer des rotations par demi-heure de jeu

RESPECT DES INSTALLATIONS

En pénétrant dans l'enceinte du terrain de sport,

l'usager s'engage à respecter les installations, principalement :

- **Utilisation du terrain conforme à sa destination**
  Respecter les conditions d'utilisation

- **S'assurer du bon fonctionnement des équipements**

- **Ne pas introduire de véhicule terrestre à moteur dans l'enceinte des terrains de sport**

- **Les barbecues sont interdits dans l'enceinte des terrains de sport** (arrêté du Président de la Délégation spéciale n°965/15 du 19 août 2015)

- **Les animaux sont interdits dans l'enceinte des terrains de sport**

- **Les déchets générés devront être jetés dans les poubelles installées aux abords**

- **Veiller à ne pas émettre de nuisances sonores**
  (arrêté du Maire n° DG2016/036 du 29 août 2016)

Les infractions aux règles édictées seront punies d'une amende prévue pour les contraventions de 1ère classe, soit un montant de 38 € au plus.

SENSIBILISATION DES USAGERS ET DES PARENTS

- **Ne pas utiliser seul les installations, pour garantir la sécurité de l'usager**

- **Informer dans les meilleurs délais le Service des sports en cas de problème technique au :**

  Tél. : 01 64 77 88 56

- **Les numéros d'urgence à contacter en cas d'accident**

  - SAMU : 15

  - Pompiers : 18

  - Police nationale : 17

  - Police municipale : 01 64 66 22 22.

Fait à Bussy Saint-Georges, le 9 août 2019.

Pour le Maire empêché,

Le 6ème Maire-Adjoint

Serge SITHISAK.